



FICHE INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2013 /2014

1 fiche par famille

À DÉPOSER OBLIGATOIREMENT EN MAIRIE OU AU SERVICE SCOLAIRE

1er ENFANT

NOM / PRENOM Date de naissance :

en classe de

repas sans porc : oui non

Fréquentation : demi-pensionnaire ponctuelle lun mar jeu ven (préciser les jours)

Allergies connues (à renseigner obligatoirement, même si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant à la cantine) :

Non

Si oui, laquelle :

Produire un certificat médical d'un médecin allergologue, datant de moins de 3 mois

2eme ENFANT

NOM / PRENOM Date de naissance :

en classe de

repas sans porc : oui non

Fréquentation : demi-pensionnaire ponctuelle lun mar jeu ven (préciser les jours)

Allergies connues (à renseigner obligatoirement, même si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant à la cantine) :

Non

Si oui, laquelle :

Produire un certificat médical d'un médecin allergologue, datant de moins de 3 mois

3ème ENFANT

NOM / PRENOM Date de naissance :

en classe de

repas sans porc : oui non

Fréquentation : demi-pensionnaire ponctuelle lun mar jeu ven (préciser les jours)

Allergies connues (à renseigner obligatoirement, même si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant à la cantine) :

Non

Si oui, laquelle :

Produire un certificat médical d'un médecin allergologue, datant de moins de 3 mois

4ème ENFANT

NOM / PRENOM Date de naissance :

en classe de

repas sans porc : oui non

Fréquentation : demi-pensionnaire ponctuelle lun mar jeu ven (préciser les jours)

Allergies connues (à renseigner obligatoirement, même si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant à la cantine) :

Non

Si oui, laquelle :

Produire un certificat médical d'un médecin allergologue, datant de moins de 3 mois



**REGLEMENT
DE LA CANTINE SCOLAIRE
A CONSERVER**

INSCRIPTION ou DESINSCRIPTION (délibération n° 42/2012)

Si vous souhaitez inscrire ou désinscrire votre enfant de la cantine scolaire pour des jours différents des jours prévus sur le bulletin d'inscription que vous avez rempli auparavant, merci de le signaler au responsable du restaurant scolaire, **Madame Flora SI NACER**, **avant 09h00** soit par téléphone au **04.76.36.14.14** soit en vous rendant directement à la cantine scolaire :

Pour le repas du	il faut le signaler impérativement avant 09h00
lundi	le vendredi
mardi	le lundi
jeudi	le mardi
Vendredi (attention aux changements d'inscription)	le mardi (pour les besoins d'organisation du service)

☛ **Lorsqu'un enfant inscrit est absent le matin, son repas est déjà livré et sera donc facturé.**

En cas d'absence pour plusieurs jours (maladie de l'enfant ou autre motif), l'annulation du ou des repas, doit être demandée clairement par la famille. Il ne suffit pas de le dire à l'enseignant, **il faut IMPERATIVEMENT le signaler auprès de la responsable du restaurant scolaire, Madame Flora SI NACER - 04.76.36.14.14. De plus, pour qu'un repas réservé mais non pris ne vous soit pas facturé, un certificat médical devra obligatoirement être présenté.**

TARIFS CANTINE :

Les repas pris au restaurant scolaire seront facturés selon le quotient familial, comme ci-après (délibération n° 21/2011)

Quotient familial	Prix par repas
0 - 305	3.25 €
306 - 438	3.45 €
439 - 610	3.65 €
611 - 763	3.85 €
764 - 915	4.05 €
+ 915	4.25 €

N'oubliez pas d'indiquer votre numéro d'allocataire sur le bulletin d'inscription. Si celui-ci ne figure pas, le tarif maximum sera appliqué. Une fois facturé, aucun remboursement ne sera effectué.

TARIFS GARDERIE :

Tarif de la garderie périscolaire (délibération n° 22/2011) : **0.95 € la ½ heure.**

RECOUVREMENT DU COUT DES REPAS & GARDERIE PERISCOLAIRE

☛ Les factures sont adressées par le Trésor Public.

☛ Paiement directement au **TRESOR PUBLIC, 124 Grande Rue - 38940 Roybon**, par tout moyen à votre convenance. Il sera possible d'adopter le prélèvement automatique des factures.

☛ En cas de non règlement, l'enfant sera exclu provisoirement ou définitivement.

REGLE DE VIE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le moment de la cantine doit rester un temps agréable pour tous. Pour améliorer ce temps, il est souhaitable que tous, nous respections les consignes qui suivent.

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE CHAQUE ANNEE SCOLAIRE

Les enfants inscrits au restaurant scolaire sont placés sous la responsabilité de la Mairie de 11h30 à 13h30 et encadrés par du personnel communal, ils doivent respecter les règles de discipline et de politesse indispensables à la sécurité et à la vie en collectivité.

Pour tout manquement important à la discipline, des mesures seront prises :

- 1) Un avertissement oral par le personnel de service,
- 2) Lettre adressée aux parents,
- 3) Lettre d'exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive.

DIFFICULTES DE PAIEMENT

Les familles rencontrant des difficultés de paiement liées à la restauration scolaire sont relancées par courriers de la Mairie. Au second courrier de relance, ils sont avisés que leurs enfants ne seront plus inscrits à la restauration tant que les problèmes de paiement ne seront pas réglés.

Les enfants non inscrits ne sont en aucun cas tenus pour responsables ni victimes de quelque sorte de discrimination.

CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE

- ☞ Je ne joue pas avec la nourriture (lancer des objets, des boulettes, cracher...),
- ☞ Je ne casse pas le matériel du réfectoire,
- ☞ Je ne me bagarre pas. Si j'ai un problème avec un camarade je parle avec lui... et si le dialogue est impossible je vais voir un adulte. Qu'est-ce qu'une bagarre ? Je pousse, je tape, je pince... je fais mal à quelqu'un,
- ☞ Je ne dis pas de mensonge,
- ☞ Je ne me balance pas sur ma chaise,
- ☞ Je ne dérange pas mes voisins pendant le repas,
- ☞ Je ne crie pas quand je suis à table,
- ☞ Je n'abîme pas les jeux de la cantine.

CE QUE JE PEUX FAIRE

- ☞ Je me mets en rang rapidement avec un camarade,
- ☞ Je marche en rang et je fais attention sur la route car c'est dangereux,
- ☞ J'essaie de manger correctement (je pousse avec du pain, je ferme la bouche, j'essaie de couper ma viande),
- ☞ Je respecte tout le monde (je suis poli, je ne dérange pas ceux qui ont besoin de calme...),
- ☞ Je peux aider les autres (ex : servir mon camarade s'il n'y arrive pas tout seul, tenir la porte, aider les plus petits à s'habiller...),
- ☞ Je peux amener des petits jeux de la maison mais je n'amène pas de jeux électroniques ni d'objets de valeur),
- ☞ Dans la cour, je peux jouer, crier, courir, lire...